

18 août 2003 / August 18, 2003

N° 2003 – M085

RADIATION DU CONTRAT À TERME FERME GRAINES DE TOURNESOL

DELESTING OF THE SUNFLOWERS SEEDS FUTURE CONTRACT

Conformément aux articles M 3.2.1 et M 3.2.2 des règles de marché du MATIF, EURONEXT PARIS SA informe les membres du marché de sa décision de radier de la négociation le contrat à terme ferme Graines de Tournesol.

Cette décision n'a pas fait l'objet d'une opposition de la Commission des Opérations de Bourse

Patrick Gentile (tél :01 49 27 19 27) se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pursuant to Articles M 3.2.1 et .M 3.2.2 of the MATIF Trading Rules, EURONEXT PARIS SA informs trading members that the sunflower seeds future contract will be delisted.

The "Commission des Opérations de Bourse" has not objected to this decision.

For further information, please contact Patrick Gentile (+33 1) 49 27 19 27